

SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS

Zone de la Créto : l'entreprise Chalets Dufour a repris partiellement son activité

Après une dizaine de jours de fermeture, l'entreprise Chalets Dufour a pu reprendre son activité, de façon réduite, depuis le 26 mars.

Quelques entreprises et artisans de la zone de la Créto ont repris leur activité de manière partielle depuis quelques jours. Tous avaient fermé dès le premier jour du confinement, conformément à la demande du gouvernement et par prudence sanitaire.

Ainsi, depuis le jeudi 26 mars, une des entreprises les plus importantes de la zone, Chalets Dufour, qui fabrique des chalets et des maisons en ossature bois, a relancé son activité de manière partielle. La société respecte scrupuleusement les mesures barrières sur chaque poste de travail en atelier et sur les chantiers en extérieur. Cette entreprise fête ses 100 ans cette année, d'une drôle de manière avec cette pandémie paralysante pour son activité.

Trois chantiers ouverts avec des kits sanitaires pour les techniciens

Pour garantir la sécurité sanitaire, seulement un petit nombre de volontaires a repris le travail sur les 17 salariés que compte l'entreprise. Les autres sont au sein de leur domicile en congés, en RTT (Réduction du temps de travail) et en arrêt maladie pour l'instant avant de leur faire bénéficier, si cela est possible, du chômage partiel (voir ci-contre). Ainsi, en atelier charpente, un technicien travaille seul et un autre au bureau dessin. Le direc-

teur, Gilbert Dufour, est également présent, ainsi que son épouse, Catherine, secrétaire de l'entreprise.

Trois techniciens travaillent seuls sur des chantiers en extérieur, munis de leur kit sanitaire composé de gants, de masques, d'un jerrycan d'eau, d'un spray désinfectant ou vinaigre blanc pour les outils, du savon liquide pour les mains, d'une bobine d'essuyage avec une affiche de prévention et des informations utiles. Le premier salarié travaille sur la construction d'une maison ossature bois à Chevenoz, le deuxième et le troisième à l'intérieur de deux maisons situées à Perrignier.

Claude BOUZIN



Le président de la société, Gilbert Dufour, explique : « Actuellement, nous avons en stock de la matière première pour un mois et demi de travail. » Photo Le DL/C.B.

Les demandes de chômage partiel, pas si simples...

Pour que les employés du bâtiment puissent avoir accès au chômage partiel, ce n'est pas aussi simple que l'on pourrait croire. « Les informations relatives au chômage partiel sont trop floues », souligne Gilbert Dufour, directeur de Chalets Dufour, tout en regrettant : « Il faut remplir de très nombreux papiers justificatifs pour faire la demande qui est très sélective, notamment pour les entreprises concernant le bâtiment. »

Une longue liste de justificatifs

En effet, la comptable de la société a fait parvenir les informations à fournir pour faire la demande du chômage partiel au profit de ses salariés. « La demande doit être motivée

par le biais de justificatifs : absence de livraison de matière première, baisse des commandes, chantiers fermés par le maître d'œuvre, refus de clients de recevoir les artisans, ou encore impossibilité d'adapter le poste de travail pour adapter les mesures barrières. »

Il poursuit : « Tout document permettant d'attester l'ampleur et la nature des difficultés de l'entreprise pourra être communiqué à l'appui de cette demande, afin de faciliter l'analyse de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Drecep) de l'éligibilité de l'entreprise à l'activité partielle. »



Francois est à son poste, seul, en charge de la machine à commandes numériques de fabrication des éléments de charpente. Photo Le DL/C.B.